

Notre association est sur la liste nationale des organismes habilités à percevoir des financements par la taxe d'apprentissage : au titre du hors quota, catégorie A ou B.

Comment verser sa taxe d'apprentissage à Airemploi ?



Simplifiez vos déclarations grâce au site sécurisé



Estimez, déclarez et payez vos contributions formation (FPC, taxe d'apprentissage ...) totalement en ligne.

OU

Téléchargez le bordereau correspondant à votre entreprise auprès d'OPCALIA ou de votre collecteur habituel

Remplissez votre déclaration à l'encre noire



Après avoir renseigné les informations concernant votre entreprise et votre collecteur, remplir comme suit votre demande d'affectation :

VOS DEMANDES D'AFFECTION		
Code UAI de l'école Code OCTALIA	Nom et adresse précise de l'établissement habilité ⁽²⁾	Montant (pas de centimes)
<input type="text"/>	Airemploi Espace Orientation Roissypôle - Le Dôme 5 rue de la Haye, BP 1890495731 Roissy CDG Cedex	Indiquer le montant de votre choix
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		
<input type="text"/>		

Notre Organisme Collecteur Répartiteur agréé REVERSE, même en l'absence de demandes, la **TOTALITÉ** des sommes reçues à des ÉCOLES professionnelles.

Valider votre démarche en ligne ou envoyer votre bordereau à votre collecteur.

Vous pouvez ensuite nous annoncer la bonne nouvelle en écrivant à **Miriama CHARIKH SAIDI – secretariat@airemploi.org – Merci pour votre contribution !**

